

Le Rwanda et la RD Congo vont matérialiser leur frontière commune

TV5, 24.08.2014 Rwanda et RDC s'accordent sur leur frontière commune Par Camille Sarret C'est au cours d'une rencontre bipartite, qui s'est tenue d'abord dans la ville congolaise de Goma dans le Nord-Kivu, que la décision a été prise. Le Rwanda et la République démocratique du Congo vont matérialiser leur frontière commune des bornes sur la partie terrestre et par des bouées au niveau du lac Kivu. A priori, le tracé de la frontière n'a pas été source de discorde. Les officiels des ministères congolais et rwandais de l'Intérieur ainsi que les membres de la commission permanente des frontières Rwanda-RDC se sont facilement mis d'accord en se basant sur la carte coloniale dressée en 1911, entre la Belgique (le premier colonisateur du Congo) et l'Allemagne (le second colonisateur du Rwanda).

A la sortie de la réunion, le vice-gouverneur du Nord-Kivu, Feller Lutayichirwa Muiwahale, a assuré que les travaux de démarcation iraient jusqu'à leur terme, autant que six bornes-frontières sur les vingt-deux mises en place à l'époque coloniale ont été localisées. Du côté rwandais, le chef de la délégation James Ngango a affirmé la même confiance. « Le procès-verbal qui vient d'être lu et signé l'atteste, il n'y a aucune seule raison de penser qu'il n'y aura pas de litige », a-t-il déclaré devant la presse sur place. Les deux parties se sont même engagées à se revoir en septembre pour évaluer l'opération de terrain. Au regard de la situation mouvementée dans l'Est de la RDC, cette entente peut surprendre. Kigali est régulièrement accusé d'agression et soupçonné de nouvelles ambitions territoriales du côté congolais, tandis que Kinshasa a bien du mal à imposer son autorité sur son immense territoire. Mais force est de constater que la donne a changé depuis que la rébellion du M23 dans le Nord-Kivu a disposé les armes après une offensive, en octobre dernier, des forces congolaises appuyées par les casques bleus de l'ONU. Un signe ? « La RDC a repris la main et a fait évoluer sa politique », observe le géographe et diplomate français, Michel Foucher. Pour le spécialiste, auteur de « Frontières d'Afrique pour en finir avec un mythe » (CNRS Editions), c'est ce que révèle ce travail de délimitation frontalière. « C'est un vrai signe de pacification, souligne une interview de la rédaction de TV5MONDE. Les deux capitales sont désormais prêtes à s'entendre sur l'usage de la frontière. En rendant la frontière visible, on supprime tout prétexte d'incursion pour telle ou telle force armée », poursuit Michel Foucher. Dans cette zone stratégique qui fait le pont entre l'ouest et de l'est du continent, c'est aussi l'annonce d'une frontière normalisée facilitant les échanges. « C'est cela le but de l'opération : racket des douaniers, lutter contre la contrebande, encourager le commerce transfrontalier. Dès lors, analyse Michel Foucher, la frontière ne sera plus vue comme une barrière mais deviendra une ressource pour les populations locales. La démarche semble autant plus prometteuse que la République démocratique du Congo a également entrepris un abornement de sa frontière plus au sud avec son voisin ougandais. « A la demande des deux pays, un dossier est en cours », affirme Michel Foucher. A croire que le trébuchet sarcastique adage rwandais, « l'oiseau finit la logique, commence le Congo », est sur le point de tomber en désuétude... Un programme continental à l'occasion africaine, l'affirmation des frontières est largement encouragée depuis le lancement en 2007 d'un programme spécifique sous l'égide de l'Union africaine. « Initié par l'ancien président du Mali Alpha Oumar Konaré et financé par l'Allemagne », précise Michel Foucher, le programme fonctionne très bien dans l'ouest, autour du Mali, du Sénégal et du Burkina, ainsi qu'autour du Mozambique qui a développé des politiques spécifiques. En revanche, ça ne marche pas tout dans la corne de l'Afrique, autour de l'Ethiopie, de la Somalie et du Soudan. « Les conflits politico-territoriaux loin d'être réglés. Les Etats n'ont pas obligation de se conformer au programme. « Cela se fait sur la base du volontariat, explique le géographe. Quand ils le veulent, les Etats déclarent leur situation frontalière et s'engagent à procéder à la démarcation. Cela va même jusqu'à la création d'un poste unique de contrôle sur les grandes routes et la création d'écoutes dans le cadre d'une coopération transfrontalière d'initiative locale », se réjouit-il. est prévu que ce programme prenne fin d'ici 2020.